



Password : Q8N5T3



RECOMMANDE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos réf. :
15/06/2026/BE/AUT/2.032.869/BWI/PGE/

Hopital Universitaire de Bruxelles
Monsieur David Ottogalli
Route de Lennik 808
1070 Anderlecht
Email : david.ottogalli@hubruxelles.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1A/2026/2032869]
Votre contact : Genon Philippe - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/775.75.52
E-mail: pgenon@environnement.brussels

Coordonnées du demandeur :

HOPITAL ERASME - CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE BRUXELLES
Route de Lennik 808, 1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation :

Route de Lennik 808, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 387.931

Demande de modification de permis ayant pour objet le déménagement d'une partie des activités de Laboratoire de l'Hôpital Erasme vers l'institut Jules Bordet.

Monsieur,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, les changements sont mineurs et ne sont pas susceptibles d'augmenter les nuisances environnementales du site. Il s'agit en effet d'un déménagement d'installations classées au sein même du site et dans la même Unité Technique et Géographique (UTG). Concernant les rubriques 85 A et 85 B, les activités de laboratoires ont été partiellement déplacées vers l'institut Jules Bordet, également cotitulaire du permis d'environnement. Les deux autres rubriques impactées par ce déménagement sont les rubriques 88.1.B et 125 A, mais dont les seuils globaux autorisés pour les permis d'environnement ne sont pas modifiés. Par ailleurs, le SIAMU a rendu un avis favorable pour ces changements.

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 16/06/2026.

- Plan n°1 : plan vue globale avant/après ;
- Plan n°2 : plan général des 4 zones labos HVAC ;
- Plan n°3 : plan HVAC, zone Hémato ;
- Plan n°4 : plan HVAC, zone Cyto 1 ;
- Plan n°5 : plan HVAC, zone Cyto 2 ;
- Plan n°6 : plan HVAC, zone CoreLab ;
- Plan n°7 : plan matériels-machines.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de l'avis SIAMU délivré.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **387931** octroyé à HOPITAL ERASME - CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE BRUXELLES situé Route de Lennik 808 à 1070 Anderlecht a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/06/2026** pour des installations situées à :

Route de Lennik 808, 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.032.869

La modification vise :Le déménagement d'une partie des activités de Laboratoire de l'Hôpital Erasme vers l'institut Jules Bordet.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **387931** toegekend aan HOPITAL ERASME - CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE BRUXELLES gelegen Lennikse Baan 808 te 1070 Anderlecht werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/06/2026** voor de uitbating gelegen:

Lennikse Baan 808, 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.032.869

De wijziging beoogt: De verhuizing van een deel van de activiteiten van het Laboratorium van het Erasmusziekenhuis naar het Jules Bordet-instituut.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

